



Guide pour les adultes observant et participant à une Session pays du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU

Child Rights Connect

1, rue Richard Wagner, 1202 Ginebra, Suiza - Tel: +41 22 552 41 30 - Fax: +41 22 552 41 39

Email: crcreporting@childrightsconnect.org Página web: www.childrightsconnect.org

Mini web: <http://crcreporting.childrightsconnect.org>

À propos de Child Rights Connect

Child Rights Connect est un réseau international d'organisations non-gouvernementales (ONG) qui milite pour que les enfants puissent jouir de leurs droits, et qui donne les moyens aux défenseurs des droits de l'enfant, dont les enfants, les ONG, les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les médiateurs, de s'impliquer efficacement avec le Comité des Droits de l'Enfant (le Comité).

Depuis notre création il y a plus de 30 ans, nous avons assisté et aidé des défenseurs des droits de l'enfant de tous les pays du monde pour faire en sorte que le travail du Comité permette d'obtenir des changements sur le terrain pour les enfants. Notre expérience de longue date et notre partenariat unique avec le Comité et son Secrétariat, qui fait partie du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a fait de nous leur point central pour la participation des défenseurs des droits de l'enfant dans le travail du Comité.

Comment utiliser ce Guide

Ce Guide a été développé par Child Rights Connect pour aider ceux qui observent et s'engagent dans une session du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU.

Il contient des informations pratiques pour être bien préparé pour la session et savoir comment agir.

Ce guide complète les informations que vous pouvez trouver sur notre [mini site dédié au cycle de présentation de rapports au Comité](#) et de notre Guide pour enfants observant et s'engagement dans une session du Comité des Droits de l'Enfant.

Veuillez également noter que nous avons un **Guide pour Adultes participant à la Pré-Session du Comité des Droits de l'Enfant** et un **Guide pour Enfants participant à la Pré-Session du Comité des Droits de l'Enfant**.

Dites-nous ce que vous en pensez

Nous serions très reconnaissants de recevoir vos commentaires sur ce Guide. Nous aimerions notamment savoir comment vous l'avez utilisé, quelles ont été les informations les plus utiles et ce que vous pensez qu'il manque, afin que nous puissions l'améliorer pour les suivants.

Vous pouvez envoyer vos commentaires à : crcreporting@childrightsconnect.org



CONTACTEZ-NOUS !

Si vous avez des questions ou avez besoin d'informations complémentaires pour assurer la participation des enfants dans le cycle de reporting du Comité, merci de nous contacter :

- ✓ Par email à : crcreporting@childrightsconnect.org
- ✓ Par téléphone, ligne fixe : +41 22 552 41 30

Introduction : mots-clés importants	4
I. Qu'est-ce qu'une Session d'un pays du Comité des Droits de l'Enfant ?	5
I. Quand et où se déroule la session de mon pays ?	5
II. Structure de la session pays	6
II. Suivre la Session Pays	7
I. Assister en personne à la session pays	7
1. Pourquoi venir en personne à la session pays ?	7
2. Accréditation pour entrer dans les bâtiments de l'ONU	8
3. Disposition de la salle pour la Session	8
II. Suivre la session pays à distance grâce au webcast	9
III. Comment s'engager efficacement dans la session pays ?	9
1. Si vous êtes à Genève	10
2. À travers le webcast de l'ONU	10
IV. Qu'est-ce que les défenseurs des droits de l'enfant peuvent-ils choisir de rendre public ?	11
1. Rendre public votre engagement	11
2. Que faire si vous craignez des représailles suite à votre engagement avec le Comité ?	11
III. Suivi de la session pays	13
I. Quels documents et rapports sont rendus disponibles ?	13
1. Observations Finales	13
2. Compte-rendu de séance	13
3. Résumé de la session par Child Rights Connect	13
II. Comment donner suite aux Observations Finales ?	14
1. Activités de mobilisation	14
2. Développer des outils pour suivre et mesurer l'avancement des actions	14
3. Travailler avec le gouvernement	15
4. Organiser une visite de suivi par les membres du Comité	15
5. Documenter le processus de reporting	15
III. S'engager avec d'autres organes de traités et des mécanismes des droits de l'Homme de l'ONU	16
1. Organes de traité des droits de l'Homme	16
2. Conseil des Droits de l'Homme (CDH)	17
3. Examen Périodique Universel (EPU)	17
Annexe – Informations générales sur les Membres du Comité	18

Introduction : mots-clés importants

➤ **Session**

Période de trois semaines de réunions qui a lieu à Genève, en Suisse. Pendant la session, le Comité rencontre des représentants des gouvernements des pays examinés pour discuter de la manière dont chaque État remplit ses obligations concernant les droits de l'enfant.

➤ **Session d'un pays**

Rencontre publique entre le Comité et les représentants de l'État examiné, pendant laquelle ils ont une « discussion interactive » à propos de la situation des droits de l'enfant dans le pays.

➤ **Pré-session**

Période d'une semaine de réunions qui a lieu à Genève, en Suisse. Pendant la pré-session, le Comité rencontre les défenseurs des droits de l'enfant qu'ils ont choisi d'inviter en se basant sur les rapports alternatifs qu'ils ont reçu, pour se préparer à la session du pays avec les représentants des États.

I. Qu'est-ce qu'une Session d'un pays du Comité des Droits de l'Enfant ?

Pendant les semaines de session, le Comité rencontre des représentants des gouvernements des pays examinés pour discuter de la manière dont chaque État remplit ses obligations concernant les droits de l'enfant.

Le Comité base sa discussion interactive avec les représentants des gouvernements sur plusieurs choses, dont : le rapport du pays, les réponses écrites du gouvernement à la liste des points du Comité, les soumissions de la société civile, les informations données lors de la pré-session et des rencontres avec les enfants, et d'autres documents pertinents reçus ou consultés par le Comité.

Une session d'un pays est une rencontre publique : n'importe qui, dont des représentants d'ONG, des agences de l'ONU, des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH), des étudiants, des journalistes, et des enfants, peuvent assister à la réunion en tant qu'observateurs. Cependant, seuls les représentants de l'État ou du Comité peuvent prendre la parole lors de la rencontre. La réunion peut être suivie en ligne en direct ou après la réunion.

Astuce ! Pour avoir une meilleure idée d'à quoi ressemble une session pays, vous pouvez regarder les archives actuelles des anciennes sessions sur la [UN Web TV](#).

I. Quand et où se déroule la session de mon pays ?

La session d'un pays est normalement prévue 6 mois après la pré-session du Comité avec la société civile sous la procédure standard, ou 3 mois après la pré-session du Comité avec la société civile sous la procédure simplifiée de présentation de rapports.

Le Comité se retrouve trois fois par an pour 4 semaines à chaque fois : les trois premières semaines en janvier, mai et septembre sont les sessions et la quatrième semaine en février, juin et octobre est la pré-session. Les dates des sessions pays sont publiées sur [le calendrier des sessions en ligne](#).

Les sessions pays se passent généralement à Genève, en Suisse, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Palais Wilson.

! En mars 2020, le Comité tiendra sa 84^{ème} session aux Samoa pour examiner les Iles Cook, la Micronésie, et Tuvalu, et pour la pré-session de Kiribati, devenant le tout premier organe de traité des Droits de l'Homme à organiser une session dans un pays !

Des diffusions en direct sont disponibles sur la [UN Web TV](#) et des vidéos sont archivées pour être regardées plus tard.

Le premier jour de la session, à 10h heure de Genève, une session d'ouverture publique a lieu, et inclut : l'adoption du programme de la session et du programme de travail, des mises à jour sur les soumissions des rapports d'Etats, de nouvelles ratifications, et des activités du Comité. Quelques intervenants (agences de l'ONU, représentants du HCDH et Child Rights Connect) sont invités à faire des déclarations. Une session de clôture publique a lieu le dernier jour de la session à 17h heure de Genève. Le Comité prend également part à une série de réunions en huis clos durant la période de session.

II. Structure de la session pays

L'examen d'un État sous la CIDE (ou CIDE intégrée et rapports de protocoles facultatifs) dure deux fois trois heures. Ces sessions ont lieu le même jour avec une pause de deux heures ou pendant une après-midi et le matin suivant (avec une pause prolongée d'une nuit). Cela dépend de l'organisation des réunions.

Pour la revue d'un protocole facultatif uniquement, la session pays durera une demi-journée (trois heures).

Le Comité est de plus en plus ouvert sur le fait d'échanger avec les délégations des gouvernements à distance, par téléconférence.

La session pays est une réunion de questions et réponses qui alimentera les observations finales du Comité, et est organisée comme suit :

Première partie (3 heures) – Jour 1 à 10h ou à 15h

Introduction :

- Courtes observations préliminaires par le(la) Président(e)
- Présentation de la délégation d'État et court discours d'ouverture par le(la) chef(fe) de délégation

Questions & réponses :

- Premier tour de questions sur les 5 premières catégories de droits de la Convention par les rapporteurs du pays ou les membres de groupes de travail, suivis par les autres membres du Comité.
Bien qu'il n'y ait pas de catégories officielles de questions pour les deux protocoles facultatifs, les questions portent principalement sur la prévention, la protection, la prohibition et les sanctions.

Pause de 10-15 minutes pour donner le temps à la délégation d'État d'organiser ses réponses aux questions.

- Réponses du gouvernement aux questions du Comité et questions de suivi du Comité pendant ce temps de réponse
- Deuxième tour de questions du Comité sur les 4 autres catégories de droits

Pause à 13h ou à 18h. Le gouvernement a du temps pour préparer ses réponses aux questions, et pour consulter ses collègues de la capitale, si c'est possible et nécessaire.

Deuxième partie (3 heures) – Jour 1 à 15h ou Jour 2 à 10h

Résultats :

- Questions finales du Comité pour faire en sorte que le gouvernement réponde aux questions restantes, s'il y en a. L'espace est dès lors principalement pour la délégation qui peut répondre aux questions et aux inquiétudes de toute sorte. Les membres du Comité peuvent interrompre les porte-paroles des gouvernements pour poser des questions de relance, en faisant une discussion interactive.
- Remarques finales du Comité et du de l'État

Rapporteurs pays ou Groupes de travail

Pour chaque session pays, le Comité désigne soit 2 rapporteurs pays soit un groupe de travail composé de 3-4 membres.

Les rapporteurs pays ou groupe de travail ont le mandat de diriger les discussions avec les représentants des États pendant la session pays. Les affectations peuvent changer de la pré-session.



Child Rights Connect vous informera de qui sont les rapporteurs pays ou les membres du groupe de travail dès que nous aurons l'information.

Délégation d'État

La composition de la Délégation d'État est une information d'ordre public disponible sur le site web du Comité dans la Liste de délégation pour chaque [session](#) pays.

II. Suivre la Session Pays

À propos du contenu de la discussion

Que vous suiviez la session en personne ou à distance, il est important de noter que certains sujets qui vous sont importants ne seront peut-être pas traités par le Comité, et que le gouvernement évitera peut-être de répondre à certaines questions ou que ses réponses ne vous satisferont pas. Cela peut être frustrant, par exemple s'il y a eu beaucoup d'efforts de mobilisation fournis au préalable. Il est donc important de garder cela en tête avec vos collègues, et de gérer ces limites quand vous donnez la possibilité à des enfants de s'engager dans le cycle de présentation de rapports au Comité.

I. Assister en personne à la session pays

1. Pourquoi venir en personne à la session pays ?

Les représentants de la société civile devraient envisager d'assister à la session plénière. Bien qu'ils n'aient pas le droit de parler durant la rencontre, ils peuvent participer en tant qu'observateurs dans le but d'avoir **une vue d'ensemble de l'échange avec le gouvernement**.

Cela peut aussi être une opportunité unique de rencontrer les représentants des gouvernements dans un contexte où l'on traite des droits des enfants en profondeur, ce qui peut donner une forte base pour une mobilisation et des activités conjointes par la suite.

Bien que le Comité ne rencontre pas formellement les ONG pendant la session, assister à la session pays peut être une opportunité de rencontrer de façon informelle les membres du Comité, et particulièrement les membres du groupe de travail de votre pays, pour fournir de nouvelles informations depuis la pré-session.

Ainsi, la session peut être une opportunité utile de **rencontrer des membres du Comité informellement** avant ou pendant la session plénière pour faire part de vos commentaires sur la session pays et des questions qui ont été soulevées ou non soulevées. Vous pourriez

également envisager d'établir un contact avec les membres du Comité pour faire le suivi sur les observations finales lorsqu'elles seront rendues publiques.



Avant et après chaque session pays, Child Rights Connect organise des briefings et des débriefings pour tous les défenseurs des droits de l'enfant pour donner des conseils et informations de dernière minute, répondre à toute question, préoccupation ou problème subsidiaire, et discuter des stratégies de mobilisation pour l'étape de suivi. Les briefings ont généralement lieu 1 heure avant la rencontre et les débriefings juste après la session pays.

Est-ce que les enfants devraient eux aussi assister à la session pays ?

Les sessions pays ne sont pas vraiment accessibles aux enfants. Puisque les enfants ne sont pas autorisés à intervenir pendant la session, il serait plus adapté et intéressant pour eux de suivre l'échange en ligne ou de sélectionner et regarder des extraits après (voir la section suivante : « Suivre la session pays à distance grâce au webcast » pour plus d'informations).

2. Accréditation pour entrer dans les bâtiments de l'ONU

N'importe quel observateur de la session pays doit obtenir l'accréditation nécessaire du HCDH. La seule limite au nombre de participants est la place dans la salle.

Des informations détaillées à propos des procédures à suivre et la personne de contact sont disponibles [ici](#).

! Ne pas obtenir l'accréditation du HCDH vous empêchera d'accéder au bâtiment et d'assister à votre session pays.

L'accréditation pour accéder à l'ONU se passe en 2 étapes :

1. Avant la session pays :

- ✓ Les participants doivent s'enregistrer via la plateforme en ligne unique du HCDH, [Indico](#). Le lien pour la session sera disponible sur la page web du Comité, sous « Evénements à venir ». Veuillez prendre en considération que vous devrez créer un compte, remplir un formulaire et télécharger une photo d'identité. Merci de bien vouloir compter deux jours ouvrés avant que votre requête ne soit traitée.

2. Le jour de la session pays :

- ✓ Rendez-vous au point de sécurité du Palais Wilson (adresse : 52 rue des Pâquis, 1201 Genève, Suisse) où la session pays a lieu. L'entrée est permise 10 minutes avant le début de la session pays. Veuillez emmener la confirmation de votre inscription qui inclut un QR code et votre passeport ou carte d'identité.

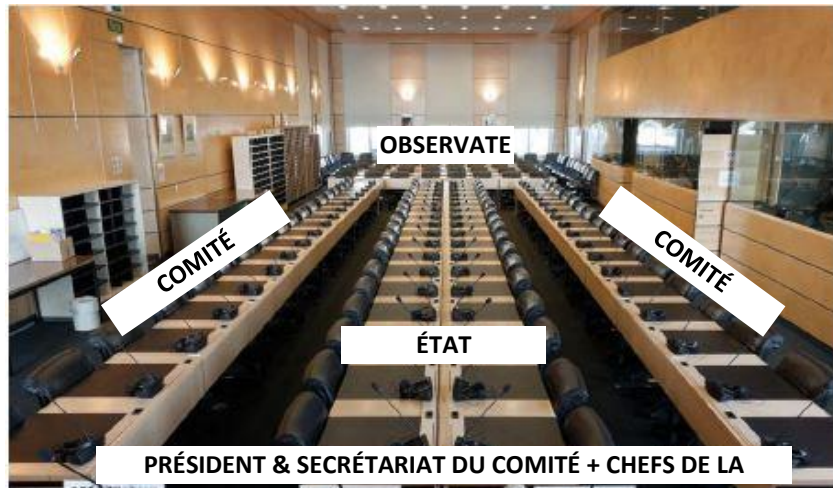
3. Disposition de la salle pour la Session

La session a généralement lieu dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (voir photo ci-dessous).

Le(la) Président(e) du Comité dirige la session depuis l'estrade et les chefs des délégations d'État et le Secrétaire de la CIDE seront assis à côté de lui(elle).

Les membres du Comité s'assoient autour des tables sur les côtés et le reste des délégués d'État s'assoient autour des tables au milieu.

Les observateurs, dont les représentants des ONG, s'assoient dans les rangées de tables au fond de la pièce.



Source : UNOG

II. Suivre la session pays à distance grâce au webcast

Toutes les sessions pays sont diffusées en anglais, ainsi que dans une autre langue adéquate : en français, espagnol ou dans la langue nationale si elle est disponible.

Les vidéos sont diffusées en direct puis archivées pour un visionnage ultérieur sur la [UN Web TV](#) : cliquez sur LIVE NOW ou sur MEETINGS & EVENTS -> HUMAN RIGHTS TREATY BODIES -> COMMITTEE ON THE RIGHTS OF THE CHILD -> sélectionnez votre langue et les sessions actuelles ou antérieures.

Le webcast a déjà aidé à la sensibilisation et à la compréhension de la revue des États par le Comité, et les diffusions en direct ont été regardées par des ONG, des enfants, des équipes locales d'agences de l'ONU, et aussi par des représentants du gouvernement et des INDH à travers le monde.

Les vidéos archivées peuvent être utilisées comme une base de sensibilisation et de formation au travail du Comité, ou pour les activités de mobilisation qui suivraient les recommandations du Comité.

Aider les enfants à suivre le webcast de la session pays

Il est essentiel lorsque cela est possible que les enfants qui ont participé aux étapes précédentes du cycle de présentation de rapports soient accompagnés pour suivre la session pays, et qu'ils puissent donner un retour aux organisations accompagnatrices et au Comité sur la façon dont leurs opinions ont été représentées lors des échanges entre le Comité et l'État, de la façon la plus appropriée qui soit compte tenu de leur capacité.

Consultez notre étude de cas sur la Moldavie : [Webcast – Une Opportunité pour les Enfants de s'Engager dans la Session](#)

III. Comment s'engager efficacement dans la session pays ?

L'idée est de surveiller comment le Gouvernement répond aux questions du Comité en ce qui concerne l'accomplissement de ses obligations au sujet des droits de l'enfant. C'est aussi un moyen de suivre si les problèmes, préoccupations ou recommandations que vous avez pu

évoquer lors de la pré-session ou via vos soumissions écrites ont été pris en considération lors de l'échange.

! Comme les observations finales ne reflèteront que les problèmes évoqués lors de l'échange avec l'État, il est important pour la société civile de contrôler le meeting.

1. Si vous êtes à Genève

Pendant les pauses de la session pays, vous pouvez approcher les rapporteurs des pays/les membres des groupes de travail et d'autres membres du Comité pour les informer de vos commentaires sur l'échange. Les membres du Comité décideront si et comment utiliser ces informations lors de l'échange avec l'État.

! Vous ne devez pas aider la délégation de votre gouvernement à répondre aux questions. Votre indépendance serait remise en question si vous étiez vu en train de le faire. Vous pouvez évidemment saisir l'opportunité pour approcher la délégation et avoir des réunions avec eux, mais vous ne pouvez pas être impliqué dans leur discussion avec le Comité.

2. À travers le webcast de l'ONU

Le webcast est un outil de mobilisation pratique et une opportunité de ramener une partie du processus de présentation de rapports à la maison, pour sensibiliser au niveau national et pour organiser des activités pour se rendre compte de l'impact possible.

Si vous êtes à Genève mais que vos collègues n'ont pas pu venir, ils peuvent regarder la diffusion du webcast de la session pays en direct et vous transmettre directement leurs questions et commentaires. Vous pourrez ainsi, à votre tour, les transmettre aux membres du Comité pendant les pauses.

Si aucun de vos collègues n'est présent à Genève, Child Rights Connect pourra essayer de transmettre certaines de ces questions et commentaires – envoyés par email à Child Rights Connect – aux membres du Comité pendant les pauses. Cela n'est pas toujours garanti quand il y a un grand nombre de questions et de commentaires.

Nous vous recommandons de regarder le webcast d'une session récente pour trouver de l'inspiration quant aux activités que vous pourriez organiser à ce sujet, pour voir comment vous pourriez en bénéficier au mieux et voir ce qui est techniquement réalisable.

Nous avons collecté des exemples d'activités concrètes organisés par des organisations :

- Réunir des enfants et/ou des ONG, des médiateurs ou des représentants, la presse et les médias...
- Envoyer des commentaires en direct à vos collègues présents à la session pays ou à Child Rights Connect pour tenter d'approcher le Comité et de transmettre des messages de votre part
- Faire des interviews individuelles ou en groupe
- Partager des commentaires en direct à travers les réseaux sociaux
- Elaborer des communiqués de presse

Veuillez tenir compte de ce qui suit :

- Durée de la session pays : une journée entière / deux demi-journées

- Le langage est assez technique et tout le monde n'est pas familier avec le processus de présentation de rapports. Il est donc requis de fournir des informations de fond, un court briefing sur le cycle de reporting, pour conduire et animer les discussions
- Pour ce qui est du matériel, vous aurez besoin d'une bonne connexion internet et d'un ordinateur. Potentiellement un vidéoprojecteur ou un grand écran et des haut-parleurs si vous souhaitez projeter la vidéo
- L'atténuation de tout risque au niveau national, comme la prévention de représailles pour avoir organisé ce genre de meeting
- La participation de certains acteurs peut engendrer des coûts (transport, déjeuner, etc.)

Veillez partager votre expérience via crcreporting@childrightsconnect.org



Child Rights Connect couvre également chaque session pays sur les réseaux sociaux via ses comptes Twitter et Facebook.

IV. Qu'est-ce que les défenseurs des droits de l'enfant peuvent-ils choisir de rendre public ?

1. Rendre public votre engagement

- ✓ Vous prenez la décision de rendre publique votre présence à Genève ou les activités entreprises autour de la session pays, en étant actif sur les réseaux sociaux ou en étant présent dans les médias.
- ✓ Pour assurer la sécurité des acteurs nationaux, dont celle des enfants, les observateurs ne sont pas autorisés à prendre des photos ou à filmer dans la salle. Seules des photos et des enregistrements du Comité et des représentants des gouvernements peuvent être prises, et tant que cela ne perturbe pas l'échange.

! Soyez conscient que certains défenseurs des droits de l'enfant participant à la même session pays que vous ou à une autre réunion ayant lieu avant ou après la vôtre, pourraient être en danger si leur présence était rendue publique. Merci de respecter leurs besoins et leur sécurité.

! Les enfants sont plus vulnérables et ne se rendent pas nécessairement compte des risques et des conséquences de ne pas suivre le principe de confidentialité pour eux-mêmes et pour les autres. Il est essentiel que cela leur soit expliqué clairement en amont d'une réunion avec le Comité et que cela leur soit répété juste après la réunion.

2. Que faire si vous craignez des représailles suite à votre engagement avec le Comité ?

Si vous êtes inquiets de possibles formes de représailles suite à votre présence à une session pays, veuillez informer Mme Allegra Franchetti (afranchetti@ohchr.org), la Secrétaire du Comité et Child Rights Connect (crcreporting@childrightsconnect.org) dès que possible.

Si vous subissez des représailles après votre présence à une session pays, sachez que le Comité, avec d'autres organes de traité de l'ONU, a développé une série de recommandations pour « assister et protéger les individus et les groupes prétendant qu'ils ont été l'objet d'intimidation ou de représailles pour avoir cherché à coopérer ou pour avoir coopéré avec eux ».

Dans ce contexte, le Comité a désigné **Mme Renate Winter**, la membre du Comité venue d'Autriche, comme son Rapporteur sur le sujet des représailles. Elle est chargée d'évaluer votre situation et de décider de la façon dont le Comité devrait réagir.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur la sécurité des Défenseurs des Droits Humains à Genève, sur la protection et le récit de représailles sur le [site internet](#) du NGO Welcome Desk.

! Veuillez lire le [Guide contre les intimidations ou les représailles](#) (Recommandations de San José) pour avoir plus de détails sur le rôle des organes de traité de l'ONU à ce sujet.

Coordonnées du Secrétariat du Comité :

Comité des Droits de l'Enfant

Division des traités et du Conseil des Droits de l'Homme
Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)
CH-1211 Genève 10 (Suisse)
Tel : +41 22 917 91 41 – Fax : +41 22 917 90 08
Email : crc@ohchr.org

III. Suivi de la session pays

I. Quels documents et rapports sont rendus disponibles ?

1. Observations Finales

Le dernier jour de la session, le Comité adopte ses [Observations Finales](#) pour tous les États examinés lors de la session. Ces Observations Finales reconnaissent les progrès faits, les principaux axes d'amélioration et donnent des recommandations pour que les États puissent améliorer leur conformité et la mise en place de la CIDE et des PF (Protocoles Facultatifs) par État.

Les Observations Finales sont des documents publics rendus disponibles en anglais sur le site du Comité peu de temps après la session, et sont également envoyées à l'État et à l'Assemblée Générale de l'ONU. Elles sont ensuite traduites en français et en espagnol (les deux autres langues de travail du Comité), et en arabe, chinois ou russe si l'une de ces langues est plus cohérente pour l'État examiné.

Les Observations Finales doivent être largement disséminées à ceux qui ont participé au processus de présentation de rapports, ainsi qu'à la communauté des droits de l'enfant en général, en passant par la création de blogs, podcasts et films. Une conférence de presse autour de l'heure de l'adoption des Observations Finales peut aussi être organisée.

Conseil ! Traduire les Observations Finales dans des langues nationales et locales, si ce n'est pas fait par l'État, et les rendre disponibles dès que possible dans des formats accessibles au plus grand nombre, dont les enfants, est un moyen d'assurer que les différents acteurs puissent prendre en main et suivre les progrès. Lorsque cela est possible, nous vous encourageons à sensibiliser l'État à mener ce genre d'actions !

2. Compte-rendu de séance

Un compte-rendu de séance de chaque session pays est produit par les Nations Unies et publié après la session sur le site officiel du HCDH. Il peut être trouvé dans la partie Communiqués de presse & Résumés de rencontres disponible sur le [site](#).

Bien que des enregistrements de discussions soient produits en français ou en anglais suite à la session, ceux-ci contiennent un résumé de la procédure plus qu'une retranscription complète de la discussion.

3. Résumé de la session par Child Rights Connect

Child Rights Connect produit ses propres rapports des sessions pays, soulignant le statut de la ratification, les principaux sujets évoqués, et les principales recommandations incluses dans les Observations Finales. Ces rapports peuvent être trouvés sur la [page d'information de chaque session et pré-session](#) de Child Rights Connect.

Notre pack d'informations inclut également notre suivi et analyse de la participation des enfants ainsi que le statut des ratifications, le travail fait sur les Observations Générales et les activités pertinentes du Comité et de Child Rights Connect autour de chaque session et pré-session.

II. Comment donner suite aux Observations Finales ?

Les Observations Finales du Comité et de tous les autres organes de traité ne sont pas reliés légalement et ne sont donc pas exécutoires au niveau national.

Le Comité n'a pas de procédure de suivi formelle qui permettrait une évaluation périodique de l'implémentation de certaines recommandations. À chaque revue périodique, le Comité tient compte des précédentes Observations Finales et les compare aux progrès détaillés dans le rapport d'État. Au niveau national, le Comité dépend de mécanismes de suivi indépendants nationaux pour s'assurer que les recommandations sont bien mises en place par l'État.

! Aussi bien pour l'État que pour les organisations de la société civile, la publication des Observations Finales n'indique pas et ne doit pas indiquer la fin du processus de reporting. Le cycle ne doit pas s'arrêter ici !

Le processus de suivi est clé pour déclencher des changements positifs concernant les droits de l'enfant et pour assurer un réel impact sur la loi, la politique et les pratiques aux niveaux national et local. Ainsi, il est important de s'assurer qu'il y a des ressources humaines et financières adéquates pour les processus de suivi, dont le fait de donner un certain pouvoir aux enfants.

Astuce ! Lisez le guide sur la mise en œuvre des recommandations sur les mécanismes des droits de l'homme :

[Suivi des recommandations des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme– Guide pratique pour la société civile](#). D'autres langues sont disponibles sur la [page de la société civile](#).

Ci-dessous se trouve une liste non-exhaustive d'activités et d'actions qui peuvent être entreprises au niveau national, pour lesquelles Child Rights Connect pourrait apporter son assistance technique et son aide au développement des compétences :

1. Activités de mobilisation

Les Observations Finales peuvent être intégrées à des activités de mobilisation en cours, pouvant être utilisées comme un outil pour renforcer les objectifs de mobilisation à long terme et pour faire avancer le programme des droits de l'enfant, et aussi pour faire remonter certains problèmes en priorité dans le programme de l'État.

Vous pourrez analyser et prioriser les Observations Finales en fonction de vos objectifs et stratégies pour évaluer lesquelles pourraient réellement être intégrées à votre plan d'action.

2. Développer des outils pour suivre et mesurer l'avancement des actions

Bien que les États soient responsables pour l'implémentation de la CIDE et des PF, les ONG et les INDH doivent suivre régulièrement et évaluer la mise en œuvre des Observations Finales. Cela pourra permettre de renseigner vos activités à un niveau national, d'assurer des futures soumissions exhaustives au Comité (ainsi qu'à d'autres mécanismes des droits de l'homme de l'ONU) et de renseigner toute action de mobilisation de l'État pour s'assurer que l'État réponde bien à ses obligations.

Cela devrait inclure la collecte et analyse permanente de données et informations désagrégées pour déterminer dans quelle mesure la législation, la politique et les pratiques sont conformes avec la CIDE et les PF.

3. Travailler avec le gouvernement


En fonction du contexte national, les organisations de la société civile peuvent encourager le gouvernement à agir suite aux recommandations du Comité et à développer des indicateurs et des plans d'action nationaux. Elles pourront rencontrer des représentants officiels du gouvernement, ainsi que l'UNICEF, d'autres agences de l'ONU concernées et des enfants, pour discuter des Observations Finales et des étapes à entreprendre pour les mettre en place.

Il est notamment possible de pousser les ministres et les officiels à préparer une réponse conséquente, un plan d'action ou une feuille de route des actions de l'État pour les 5 prochaines années.

4. Organiser une visite de suivi par les membres du Comité

Des organisations de la société civile peuvent inviter des membres du Comité à mener une visite de terrain pour rencontrer des représentants officiels du gouvernement, des ONG, des INDH et des enfants pour discuter des prochaines étapes pour répondre aux recommandations du Comité. Ces visites peuvent être officielles si elles répondent à une invitation envoyée par l'État. Les membres du Comité peuvent également mener des visites informelles, ce qui ne nécessite pas d'invitation officielle de la part du gouvernement.

Ce genre de visites permet d'avoir un plus grand nombre d'enfants, et des enfants de milieux plus diversifiés, qui participent activement au processus de reporting et qui rencontrent directement les membres du Comité, dans leur propre environnement.

 Child Rights Connect peut vous aider à identifier quels membres il serait cohérent d'inviter en fonction de leur expertise thématique et régionale, ainsi que d'autres représentants des organes de traité. Nous pouvons aussi vous donner des commentaires et des conseils sur la note conceptuelle de la visite que vous souhaitez organiser, grâce à nos expériences passées.

! Il est important de noter que les membres du Comité et le HCDH n'ont pas de budget alloué pour faire des visites pays. Toute invitation devrait donc inclure une offre de financement de la visite.

5. Documenter le processus de reporting

Des organisations de la société civile peuvent choisir de lancer des activités de recherche comme base d'un futur domaine de travail où il existe un manque de données ou de connaissances du problème donné. Des rapports annuels ou semestriels sur les progrès faits sur la mise en œuvre des recommandations, basés sur des indicateurs, peuvent être rédigés et des campagnes sur les thèmes prioritaires des Observations Finales peuvent être lancées.

Des formations et des programmes de développement de compétences peuvent également être organisés pour contribuer à une meilleure compréhension chez toutes les parties prenantes.

Nos études de cas sur le suivi des recommandations

Pour promouvoir les bonnes pratiques et partager des exemples de la manière dont les recommandations présentes dans les Observations Finales peuvent être adaptées en activités concrètes, Child Rights Connect réunit des études de cas et les publie sur son site : www.childrightsconnect.org/publications/

Quelques exemples d'activités que les ONG peuvent entreprendre incluent :

- ✓ Promouvoir la ratification de la CIDE et des PF ;
- ✓ Mobiliser pour la revue et le retrait de toute réserve sur la CIDE et les PF, lorsque c'est pertinent ;
- ✓ Mener des activités de sensibilisation, des campagnes publiques et des programmes de formation ;
- ✓ Soutenir les enfants dans la mise en œuvre de leurs propres activités de suivi, pour maintenir une implication des enfants à un niveau national ;
- ✓ Approcher l'UNICEF pour discuter de l'inclusion des Observations Finales et des recommandations dans leur mobilisation et leurs programmes d'activités ;
- ✓ Examiner la législation existante et en cours de rédaction pour voir si elle est conforme avec la CIDE et les PF ;
- ✓ Mener une analyse du budget à tous les niveaux du gouvernement pour déterminer quel montant est directement ou indirectement alloué à la mise en œuvre des droits de l'enfant ;
- ✓ Mener des études sur les problèmes évoqués, surtout si ce sont des problèmes négligés et urgents ;
- ✓ Produire des rapports réguliers sur la situation des droits de l'enfant ;
- ✓ Utiliser les médias pour mesurer l'opinion publique et encourager la sensibilisation aux droits de l'enfant ;
- ✓ Former des groupes thématiques d'ONG, par exemple au sein d'une coalition, qui pourrait se concentrer sur certains aspects des recommandations du Comité en particulier.

III. S'engager avec d'autres organes de traités et des mécanismes des droits de l'Homme de l'ONU

Même si le Comité des droits de l'Enfant de l'ONU est l'organe spécialisé dans les droits des enfants, les recommandations faites par d'autres organes de traité et par des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU peuvent être d'une grande pertinence pour les défenseurs des droits de l'enfant et il existe plusieurs opportunités de s'impliquer.

Recouper des recommandations de l'ONU pour donner suite aux Observations Finales de la CIDE est important pour éviter de faire un suivi de façon compartimentée ou fragmentée. Une approche globale et coordonnée pourra aider à généraliser les problématiques des droits de l'enfant, renforcer votre mobilisation et son impact positif, augmenter la collaboration et la coordination à un niveau national et au-delà du système des droits de l'homme de l'ONU, et plus important encore, promouvoir les droits de l'enfant comme des droits humains !

! [L'index des Droits de l'Homme](#) est un bon outil pour cartographier les résultats des autres mécanismes des droits de l'homme de l'ONU.

Les différents organes des Nations Unies avec qui les organisations peuvent interagir pour mobiliser et faire avancer les droits de l'enfant incluent :

1. Organes de traité des droits de l'Homme

[Principaux instruments nationaux relatifs aux droits de l'Homme :](#)

- [Comité pour l'élimination de la discrimination raciale](#)
- [Comité des droits économiques, sociaux et culturels](#)
- [Comité des droits de l'Homme](#)
- [Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes](#)
- [Comité contre la torture](#)
- [Comité pour les travailleurs migrants](#)
- [Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#)
- [Comité des droits des personnes handicapées](#)
- [Comité des disparitions forcées](#)

2. Conseil des Droits de l'Homme (CDH)

Le CDH est un corps inter-gouvernemental qui traite de tous les droits de l'Homme. Il tient une Journée Annuelle sur les Droits de l'Enfant sur un sujet différent chaque mois de mars, qui résulte en l'adoption d'une résolution. À travers différentes initiatives, le CDH couvre de nombreux thèmes ciblés sur les droits de l'enfant, comme les mariages et grossesses précoces, l'éducation, l'enregistrement des naissances, la violence envers les enfants, les enfants réfugiés et migrants, pour n'en nommer que quelques-uns.

De plus, des recommandations de procédures spéciales (mandat par pays et par thème), des décisions d'organes de traité sur des cas individuels, le travail des organes subsidiaires du Conseil des Droits de l'Homme, tel que le Mécanisme Expert des Droits des Indigènes, le Forum sur les minorités, le Forum Social, et le Forum sur le business et les droits de l'homme ; peuvent être explorés.



Child Rights Connect peut vous aider à identifier des opportunités de mobilisation au CDH en fonction de vos priorités.

3. Examen Périodique Universel (EPU)

L'EPU est un mécanisme du CDH, dans lequel la situation globale des droits de l'homme de chaque État Membre de l'ONU est revu par tous les États Membres de l'ONU, en suivant un programme établi. L'EPU traite de tous les droits de l'homme, dont ceux des enfants. Bien que seuls les États puissent prendre part à cette revue, les ONG peuvent s'impliquer de plusieurs façons pour s'assurer que les questions-clés concernant les droits de l'enfant soient traitées lors des discussions et incluses dans les recommandations finales. Vous pouvez lire notre fiche sur l'EPU [ici](#).



Child Rights Connect soutient l'engagement des enfants dans le processus de l'EPU, en partenariat avec l'organisation [UPR-info](#).

Annexe – Informations générales sur les Membres du Comité

Pour se préparer au mieux à la session d'un pays, voici une revue générale de qui sont les membres du Comité et de leur parcours. Cela vous aidera à avoir une idée des principaux domaines d'expertise des membres du Comité.

Le Comité est composé de 18 experts indépendants en droits de l'Enfant, de 18 pays différents. Il est important de garder en tête que les membres du Comité sont élus à titre personnel pour un mandat de quatre ans et peuvent être réélus.¹

La composition actuelle du Comité des Droits de l'Enfant, ainsi que des informations sur le parcours des membres, peuvent être trouvées ici :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Membership.aspx>

! Toutes les sessions pays du Comité avec les États sont publiques et diffusées sur internet. Si vous souhaitez cerner quelles sont les questions posées par le Comité, rendez-vous sur les archives de la [UN Web TV](#).

Tous les membres du Comité sont experts dans différents sujets liés aux droits de l'enfant, et tendent à poser des questions en lien avec leur expertise et leurs intérêts.



Child Rights Connect a élaboré une liste des **questions que les membres du Comité demandent le plus souvent, et les thèmes qu'ils abordent généralement** lors de sessions pays.

! **Veillez noter** que les informations incluses dans cette section ne visent pas à être exhaustives et ont été rédigées par Child Rights Connect uniquement à titre d'information.

¹ Pour plus d'informations sur l'élection et la nomination des membres du Comité, rendez-vous sur notre fiche ici: https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2013/09/FicheRenseignements_Elections_ChildRightsConnect_French.pdf

Thèmes fréquemment abordés par les membres du Comité

Membres du Comité	Thèmes
Suzanne AHO ASSOUMA	Enregistrement des naissances, trafic d'enfants, adoption, santé, éducation sexuelle, grossesses précoces, bien-être social, mariage d'enfants
Hynd AYOUBI IDRISSE	Budget, lois et politiques, collecte de données, coopération avec la société civile, intérêt supérieur de l'enfant, châtement corporel, justice juvénile, violence domestique
Rinchen CHOPHEL	Violence à l'égard des enfants, mariage d'enfants, châtement corporel, travail des enfants, trafic, abus et exploitation sexuels des enfants, procédures d'application de la loi, santé publique
Bragi GUDBRANDSSON	Abus et exploitation sexuels des enfants, enfants en situation de handicap, participation des enfants, protection de remplacement
Philip JAFFE	Respect des opinions de l'enfant, parlement des enfants, accès à l'information, châtements corporels, santé mentale
Sopio KILADZE	Cadres juridiques pour la promotion des droits de l'enfant, droits sociaux de l'enfant
Gehad MADI	Justice juvénile, enfants impliqués dans des conflits armés, discrimination, Protocoles facultatifs sur la vente d'enfants et conflits armés
Faith MARSHALL-HARRIS	Lois et politiques, droit de la famille, nationalité, enregistrement des naissances, travail des enfants, justice juvénile
Benyam Dawit MEZMUR	Enfants victimes d'abus, qualité de l'éducation, définition de l'enfant, principes généraux, droits civils et libertés, budget
Clarence NELSON	Justice juvénile, lignes d'assistance téléphonique, groupes d'enfants vulnérables, travail des enfants, enfants en situations de rue, santé environnementale
Mikiko OTANI	Droits civils et liberté, enregistrement des naissances, protection de la vie privée, accès à l'information, liberté de religion, participation des enfants, santé environnementale, enfants défenseurs des droits humains
Luis Ernesto PEDERNERA REYNA	Lois et législations, liberté d'association, ratification, suivi indépendant des plaintes, protection de la vie privée, torture, traitement cruel et inhumain, exploitation sexuelle, coopération avec la société civile
Zara RATOU	Affaires sociales, protection de l'enfant
José Ángel RODRÍGUEZ REYES	Discrimination, droit d'exprimer ses opinions, protection de remplacement, adoption, santé, enfants intersexes
Aissatou ALASSANE SIDIKOU	Pratiques traditionnelles, éducation, bien-être social, protection de l'enfant
Ann Marie SKELTON	Loi sur la prise en charge et la protection de l'enfance, lois et politiques, budget, OPIC, accès à la justice, justice des mineurs, éducation, protection de remplacement
Velina TODOROVA	Violence contre les enfants, traitements ou punitions cruels, inhumains ou dégradants, lois et politiques, droit de la famille
Benoît VAN KEIRSBILCK	Enfants en situation de migration et enfants réfugiés, accès à la justice, justice des mineurs, protection de l'enfant, défense socio-légale des enfants, enfants privés de liberté

Exemples de questions posées par les membres du Comité pour chaque catégorie

A. Mesures d'Application Générales

Mécanisme de suivi indépendant

Gehad Madi

Compte tenu du suivi indépendant des violations des droits de l'enfant, pourriez-vous informer le Comité du nombre de plaintes qui ont été déposées ?

Hynd Ayoubi Idrissi

Qu'est-ce qui est prévu pour assurer que les enfants aient un accès confidentiel aux mécanismes de suivi ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Combien de plaintes l'Institution nationale des droits de l'homme a-t-elle reçues en termes de violations des droits de l'enfant ? Et comment avez-vous traité ces plaintes, en particulier, depuis la création par l'unité spéciale dédiée aux droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées ?

Allocation de ressources

Benyam Dawit Mezmur

Nous reconnaissons qu'il y a eu des difficultés financières. Quel est le budget alloué à l'éducation ?

Ann Marie Skelton

Est-ce que ce nouvel acte de garde et protection de l'enfance a été budgété avant d'être mis en place ? Y a-t-il un budget spécifiquement dédié pour la mise en place de cette loi ?

Ratification des Protocoles Facultatifs

Velina Todorova

Quelles sont les divergences entre la loi et les dispositions du Protocole facultatif relatif à la Procédure de Communication (OPIC) qui poseraient un problème et vous empêcheraient de ratifier ce protocole ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Est-ce que votre pays a un échéancier des mises à jour sur les Traités des Droits de l'Homme dont la ratification est toujours en attente ?

Implémentation de la CIDE dans la législation nationale

José Angel Rodriguez Reyes

Avez-vous un corps national ou local en charge de la coordination des droits des enfants en lien avec les politiques publiques ? A quelle fréquence ces corps se retrouvent-ils ?

Politique et stratégie globales

Sophie Kiladze

Procédures d'évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant : quel est l'état d'avancement du processus d'élaboration ?

Médiateur

Clarence Nelson

Est-ce que le Médiateur a une équipe d'investigation qui s'occupe de traiter les plaintes ? A-t-il un service juridique qui s'occupe des autres problèmes ?

Collecte des données

Hynd Ayoubi Idrissi

La collecte de données est un domaine qui a besoin d'être renforcé, notamment en ce qui concerne la population indigène, les orphelins etc. Quelles sont les mesures mises en place par l'Etat ?

José Angel Rodriguez Reyes

Disposez-vous d'un mécanisme pour ventiler les données par âge/genre/type de handicap/situation géographique et statut économique ?

Coopération avec la Société Civile

Suzanne Aho Assouma

Comment l'Etat travaille-t-il avec les ONG ? Existe-t-il des subventions pour les ONG qui travaillent pour la protection des enfants ?

B. Définition de l'enfant

Concept de l'enfant

Gehad Madi

L'âge de la majorité est établi à 18 ans, mais les enfants se mariant avant cet âge-là sont légalement considérés comme des adultes. Comment est-ce possible ?

Luis Pedernera

Le mariage avant 18 ans n'est pas totalement interdit, certaines exceptions sont possibles : l'État envisage-t-il d'introduire une interdiction du mariage avant 18 ans ?

C. Principes Généraux

Non-discrimination

Zara Ratou

Selon les informations recueillies, il existe une discrimination à l'égard de certains groupes d'enfants. Peut-on l'expliquer ? Quelles sont les approches communes adoptées pour mettre fin à cette discrimination ?

Aïssatou Alassane Sidikou

Selon une étude, 43% des enfants ont subi un traitement discriminatoire. Le gouvernement affirme que la loi offre une protection suffisante contre la discrimination. Quelles mesures sont prises pour faire connaître cette loi ? Quelle stratégie ou quel mécanisme le gouvernement entend-il mettre en place pour lutter contre la discrimination ?

Intérêt supérieur de l'enfant

Gehad Madi

Le Comité félicite votre pays pour l'implémentation du principe présent dans la Loi sur les Enfants. Cependant, le principe n'a pas de statut légal comme il est absent de la loi sur l'éducation et des éléments impactant les décisions dans les politiques d'immigration. Est-ce que vous prévoyez de changer cela ?

Ann Marie Skelton

Les juges et les magistrats prennent-ils en compte l'intérêt supérieur de l'enfant ? Si oui, comment ?

Respect de l'opinion de l'enfant

Faith Marshall-Harris

Comment les enfants des groupes vulnérables sont-ils inclus et leurs opinions représentées ?

Mikiko Otani

Malgré la reconnaissance du droit de l'enfant à être entendu, il est rarement mis en pratique. Quelles sont les pratiques actuelles ? Des lignes directrices ont-elles été élaborées ? Quel est le point de vue du gouvernement sur la nécessité de mesures spéciales pour assurer une participation inclusive ?

Hynd Ayoubi Idrissi

Quelles mesures sont prises pour assurer la participation des enfants ? Quelles sont les mesures prises pour faire face à la résistance culturelle ?

D. Libertés et Droits civils

Nationalité

Suzanne Aho Assouma

L'enregistrement des voyageurs et des enfants Roms : y a-t-il des choses mises en place pour déclarer la naissance de ces enfants ?

Bragi Gudbrandsson

Envisagez-vous de modifier certaines dispositions afin qu'un enfant ne se retrouve pas dans une situation d'apatridie ?

Enregistrement des naissances

Suzanne Aho Assouma

Quelle est la date limite jusqu'à laquelle on peut obtenir un certificat de naissance ? Quel est le taux de non-déclaration ? Et quel est le taux d'enfants dont les parents sont anonymes ? Le système d'enregistrement a l'air d'être très centralisé ; comment les personnes de zones rurales s'enregistrent-elles ? L'enregistrement est-il gratuit ? Si non, est-ce qu'il a été envisagé de retirer ces frais ?

Y a-t-il un programme qui permette de sensibiliser à l'importance de l'enregistrement des naissances ?

Mikiko Otani

Est-ce que l'exigence d'une enquête médico-légale représente toujours un challenge pour les enfants nés à la maison ou dans un autre environnement qu'un hôpital ? Avez-vous mis en place des mesures de mobilisation et de formation pour le personnel hospitalier, les gestionnaires et les autres professionnels de santé à travers le pays pour cette nouvelle procédure ? Avez-vous un système de collecte des données pour identifier le nombre de non-enregistrements à la naissance et suivre si cette nouvelle procédure a un impact positif sur la réduction des non-enregistrements ?

Benyam Dawit Mezmur

Est-ce que l'Etat serait prêt à retirer les frais d'enregistrements des naissances ?

Liberté d'association et de réunion pacifique

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Comment les enfants sont-ils impliqués dans ces associations des droits de l'homme dans les écoles ? Comment sont-elles créées ? Deviennent-ils membres à travers des élections ? Quel est le pouvoir qui leur est attribué ? Quelles sont les activités auxquelles ils participent ? De quelles ressources bénéficient-ils ? Est-ce que les enfants sont familiers de ces associations des droits de l'homme ?

Benoît Van Keirsbilck

Quelle est la possibilité pour les enfants d'être impliqués dans des structures de nature politique ?

José Ángel Rodríguez Reyes

Les enfants peuvent-ils participer à la vie publique ? Les jeunes peuvent-ils s'associer librement ? Existe-t-il un parlement des enfants, par exemple ?

Liberté de religion

Mikiko Otani

Pouvez-vous nous confirmer que la décision qui a été prise que certains élèves soient autorisés à ne pas être présents en cours de religion, bien que cela fasse partie du programme, si leurs parents en font la demande écrite, a bien été délivrée ?

Pouvez-vous informer le Comité si des mesures législatives pour amender une loi d'éducation nationale qui aurait été identifiée comme inconstitutionnelle ou si toute autre mesure en réponse à cette décision constitutionnelle majeure ont été faites ou prévues ? Si cette provision est toujours d'actualité, comment le droit de l'enfant à ne pas aller en cours de religion est-il concrètement implémenté ? Comment les étudiants et leurs parents sont-ils informés de cette possibilité de ne pas aller aux cours de religion ? Combien d'élèves choisissent de ne pas y aller ? Comment ces élèves qui choisissent de ne pas y aller sont-ils traités à l'école ?

Parlements des Enfants

Philip Jaffé

Comment le gouvernement s'assure-t-il que tous les enfants soient représentés au parlement des enfants ?

Aissatou Alassane Sidikou

Comment le gouvernement garantit-il un processus démocratique pour que des enfants de tous horizons puissent faire partie des parlements de jeunes ?

Protection de la vie privée et accès à une information appropriée

Mikiko Otani

Comment vous assurez-vous que les enfants sont efficacement protégés de la diffusion de leurs images ou de déclarations qui ne devraient pas exister car elles contredisent l'intérêt de l'enfant ? Existe-t-il des mécanismes de protection pour empêcher ce genre de diffusions ? Y a-t-il un suivi et un corps instauré pour les services informatiques ?

Velina Todorova

Les initiatives des médias pour discuter des histoires personnelles des victimes d'abus sexuels : y a-t-il des intentions similaires en ce qui concerne les punitions corporelles, d'être couvertes par ces pratiques positives des médias ?

Philip Jaffé

La transmission de l'information est-elle culturellement accessible aux enfants ?

E. Violence à l'égard des enfants

Châtiments corporels

Clarence Nelson

Est-il vrai que certains châtiments corporels sont toujours légaux en réponse à certaines offenses religieuses ?

Philip Jaffé

Quels types de stratégies spécifiques avez-vous pour combattre l'utilisation du châtimement corporel ?

Faith Marshall-Harris

Les châtiments corporels sont-ils interdits dans les écoles ou dans tous les milieux ? Si ce n'est pas le cas, quand envisagez-vous de le faire ?

Velina Todorova

Les gouvernements ont-ils l'intention de s'attaquer aux châtiments corporels dans la famille ? Des plans pour organiser des campagnes de sensibilisation ou des formations pour les parents ?

Maltraitance et négligence

Rinchen Chopel

La loi autorise le recours à des "mesures éducatives proportionnées". Lorsque la mesure est disproportionnée, elle peut être traitée par le système de justice pénale. Quelle est pour vous la différence entre une mesure proportionnée et une mesure disproportionnée ?

Pratiques préjudiciables

José Ángel Rodríguez Reyes

Enfants intersexes : quelles mesures sont prises pour éviter les opérations génitales non urgentes ou inutiles ?

Exploitation sexuelle et abus sexuels

Gehad Madi

Parfois, des cas d'exploitation sexuelle mènent au suicide. Combien de ces cas sont-ils traduits en justice ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Combien de garçons et de filles ont été touchés par l'exploitation sexuelle et quelles sont les mesures concrètes qui ont été mises en place pour prendre soin des enfants qui ont été sexuellement exploités et maltraités ?

Suzanne Aho Assouma

Quels programmes sont disponibles pour les enfants victimes de violences et d'abus sexuels afin qu'ils puissent se rétablir physiquement et psychologiquement ?

Bragi Gudbrandsson

Comment les cas d'abus sexuels sont-ils gérés ? Le signalement est-il obligatoire ? Existe-t-il des lignes d'assistance téléphonique dédiées aux enfants ?

Enfants victimes de violence

Benyam Dawit Mezmur

Pourriez-vous clarifier si votre État permet qu'une personne ayant violé le droit d'un enfant ne soit pas nécessairement punie si l'acte de violence a été effectué en toute bonne foi ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Les gardiens de prison sont-ils formés ? Les enfants sont-ils informés que la torture est un crime reconnu par la loi ? Est-ce que des mesures de protection permettent aux personnes de signaler des cas de torture, ou de traitements cruels et humiliants ?

Ligne d'assistance téléphonique

Clarence Nelson

Avez-vous des lignes téléphoniques disponibles pour les enfants 24h/24, 7j/7 et dans tout le pays ? Est-ce qu'elles sont financées par l'État ou par des organismes privés ?

Hynd Ayoubi Idrissi

Comment garantissez-vous que les enfants aient accès au numéro gratuit pour déposer une plainte ?

Mikiko Otani

Existe-t-il des informations facilement compréhensibles par des enfants sur le système de plaintes qui ont été disséminées ? Pourriez-vous nous donner le nombre de plaintes reliées aux enfants ?

Velina Todorova

Comment est assurée la sécurité de l'enfant qui utilise des assistances téléphoniques et des mécanismes indépendants de dépôts de plaintes ? Quelles sont les conséquences pour l'enfant, par exemple y a-t-il un suivi des plaintes ou non ?

Trafic d'enfants

Benoît Van Keirsbilck

Adoption internationale : quel suivi est donné aux recommandations ? Qu'en est-il des disparitions forcées ? Que fait-on pour éviter que les adoptions internationales ne couvrent un trafic d'enfants ?

F. Milieu familial et protection de remplacement

Assistance aux familles

José Ángel Rodríguez Reyes

Des programmes et services de soutien aux familles sont très importants pour réduire la pauvreté. Mais quel est le périmètre de ce genre de programmes ? Combien de familles sont concernées par ces programmes ?

Soin institutionnel

Anne Marie Skelton

Quelle est votre vision de la prise en charge des enfants dans un système de placement familial adéquat ? Pourquoi avez-vous des enfants si jeunes dans des institutions ?

Philip Jaffé

Quel est le nombre estimé d'enfants séparés de leurs parents ?

Enfants de parents incarcérés

Faith Marshall-Harris

Qu'en est-il des droits de visite pour les enfants dont les parents sont incarcérés ?

Développement de la petite enfance

Suzanne Aho Assouma

Dans votre rapport, vous mentionnez des frais de maintenance et le fait que si le père ne peut pas payer, la mère doit fournir le support financier à l'enfant. Cependant, que se passe-t-il si aucun des parents ne peut se le permettre financièrement ?

José Angel Rodriguez Reyes

Quelles sont les mesures appliquées pour améliorer la nutrition des enfants ? Et pour réduire les problèmes qui ralentissent la croissance des enfants ?

G. Santé de Base et Bien-être

Santé et services de santé

José Angel Rodriguez Reyes

Envisagez-vous dans ces investissements l'installation de cliniques dans les zones rurales et l'amélioration de l'accès aux médicaments ?

Faith Marshall-Harris

Pourquoi les enfants accumulent-ils des dettes énormes pour les soins de santé ?

Santé des adolescents

Clarence Nelson

En ce qui concerne la toxicomanie, avez-vous des centres d'hébergement pour les consommateurs de drogues ? Sont-ils dans toutes les zones ?

José Angel Rodriguez Reyes

J'ai l'impression qu'il est stigmatisant de parler de la santé mentale. Quelles mesures prenez-vous pour lutter contre la stigmatisation des adolescents atteints de troubles mentaux ?

Santé reproductive

Suzanne Aho Assouma

La criminalisation de l'avortement sauf en cas de viol : ne pensez-vous pas que cela va encourager les avortements clandestins ? Ne devriez-vous pas décriminaliser l'avortement ?

Enfants en situation de handicap

Suzanne Aho Assouma

Quel est le pourcentage d'enfants en situation de handicap et quel est le budget consacré à ces enfants ? Existe-t-il des programmes de détection précoce des handicaps ?

José Ángel Rodríguez Reyes

Des mesures sont-elles prises pour prévenir les discriminations à l'encontre des enfants en situation de handicap ?

Santé environnementale

Velina Todorova

Comment la politique actuelle d'atténuation du changement climatique, notamment en ce qui concerne le chauffage domestique et le secteur des transports, est-elle compatible avec votre obligation de protéger les droits des enfants, en particulier les droits à la santé, à l'alimentation et à un niveau de vie adéquat ?

Sophie Kiladze

Changement climatique : comment des questions telles que l'acidification des océans et l'impact sur l'écosystème marin sont-elles abordées ? Comment les enfants sont-ils impliqués dans ces plans ?

H. Education, Loisirs et Activités Culturelles

Education Inclusive

Velina Todorova

Prévoyez-vous de mettre en place des mesures pour assurer une éducation globale qualitative pour les enfants en situation de handicap ?

Hynd Ayoubi Idrissi

Quelles mesures sont envisagées pour mettre à niveau les écoles en vue d'une éducation inclusive ?

Accès à l'éducation

Benoît Van Keirsbilck

Les enfants en situation irrégulière dans le pays peuvent-ils avoir accès à l'éducation ? Qu'a-t-il été fait pour les enfants et leur accès à l'éducation pendant la pandémie de Covid-19 ?

Benyam Dawit Mezmur

Existe-t-il des disparités dans l'accès à l'éducation entre les zones rurales et les villes ? Quelles sont les mesures et quels sont les impacts positifs pour ce sujet ?

Ann Marie Skelton

Avez-vous un groupe de suivi sur l'enseignement à domicile ?

Harcèlement

José Ángel Rodríguez Reyes

Quelles sont les mesures prises pour éviter le harcèlement dans les écoles ? Est-ce que vous procédez à des inspections régulières/un suivi ?

Ann Marie Skelton

La délégation pourrait-elle aborder les allégations d'intimidation et de cyberintimidation dans les écoles ?

Éducation sur les droits humains et les droits de l'enfant

Clarence Nelson

Est-ce que la Convention fait partie du programme académique ?

Abandon scolaire

Benoît Van Keirsbilck

Quels sont les chiffres sur l'abandon scolaire ?

Hynd Ayoubi Idrissi

En ce qui concerne les classes socialement et économiquement défavorisées, pouvez-vous nous indiquer le pourcentage d'enfants économiquement défavorisés qui suivent un cursus normal ?

Loisirs

Ann Marie Skelton

Dans quelle mesure la participation des enfants a-t-elle été assurée dans les processus de planification urbaine, et en veillant à ce que les enfants aient un endroit pour jouer ?

I. Mesures Spéciales de Protection de l'Enfance

Groupes d'enfants vulnérables

Ann Marie Skelton

Quels efforts sont déployés pour assurer la protection des enfants dans les camps de réfugiés ? Quelle est l'approche du gouvernement concernant le retour de ces enfants ?

Travail des enfants

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Le travail des enfants est un problème grave dans l'État partie. Où en êtes-vous dans la lutte contre le travail des enfants ? Où en êtes-vous dans la révision du code du travail ?

Enfants en conflit avec la loi : âge de la responsabilité criminelle

Hynd Ayoubi Idrissi

Seriez-vous prêt à réduire l'âge de la responsabilité criminelle ?

Gehad Madi

Le Comité est inquiet que votre législation établisse l'âge minimum de responsabilité criminelle à 8 ans, ce qui est beaucoup trop jeune. Prévoyez-vous de le modifier pour répondre aux standards de la Convention ?

Justice juvénile

Clarence Nelson

Est-ce que les enfants accusés ont le droit à une représentation légale ? Qu'en est-il s'ils ne peuvent pas se le permettre financièrement ?
Est-ce que la nouvelle législation de justice juvénile abolit les châtiments corporels et l'emprisonnement à vie ?

Luis Ernesto Pedernera Reyna

Est-ce que les Institutions Nationales des Droits de l'Homme ont le droit de visiter des zones de détention ? Pourquoi ont-elles besoin de demander la permission et ne peuvent-elles pas faire de visites surprises ?

Enfants des rues

José Angel Rodríguez Reyes

Avez-vous une politique pour empêcher les enfants vivant dans la rue d'être exploités ?

Enfants réfugiés

Zara Ratou

Quelles mesures sont prises pour assurer le bien-être et le développement des enfants réfugiés ?

Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Philip Jaffé

Envisagez-vous de lutter contre la prostitution des enfants ?

Existe-t-il des unités spécialisées dans la police pour traiter les cas de violence sexuelle contre les enfants ?